



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 25255

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la détérioration de la situation de l'enseignement de l'histoire-géographie dans l'éducation nationale. On constate en effet la diminution régulière depuis plus de deux décennies des horaires et des contenus de cet enseignement. C'est ainsi qu'en section S des lycées, les horaires sont passés de quatre heures à deux heures trente minutes par semaine ; en 5e et 4e de collège, de deux heures trente minutes à deux heures. Or, les enseignants d'histoire-géographie ont, pour une très grande part, la responsabilité d'aborder des sujets sensibles : laïcité, idéologies, religions, génocides, crises, etc. Leur enseignement est fondamental pour former des citoyens lucides et tolérants, conscients de leurs responsabilités. Il lui demande en conséquence quelles mesures il envisage pour redonner à l'enseignement de l'histoire et de la géographie toute sa place tant quantitativement que qualitativement.

Texte de la réponse

Au collège, l'évolution des horaires entre 1972 (arrêté du 2 mai 1972) et 2002 (arrêté du 29 mai 1996, modifié par l'arrêté du 14 janvier 2002) fait apparaître pour l'histoire, la géographie et l'éducation civique une variation d'une demi-heure, les horaires actuels étant identiques à ceux de 1977. En revanche, les exigences et les pratiques didactiques ont profondément changé. L'organisation des enseignements a confirmé l'étroite association de l'histoire et de la géographie avec l'enseignement des concepts et valeurs liés au programme d'éducation civique en les inscrivant dans le tronc commun des nouvelles grilles horaires des élèves à raison de trois heures hebdomadaires. Dans les classes de cinquième et quatrième, lorsque ces disciplines participent aux itinéraires de découverte (IDD), l'horaire est majoré d'une heure. Au lycée, les horaires d'enseignement de l'histoire et de la géographie ont été maintenus dans toutes les séries sauf en série S où la baisse d'une demi-heure en classe terminale a toutefois été compensée par l'introduction de dédoublements. La circulaire de rentrée 2003 permet par ailleurs aux équipes qui le souhaitent de dispenser un enseignement de trois heures en classes entières en terminales S. Le renouvellement des programmes d'histoire et de géographie a été réalisé de l'école primaire (introduction à la rentrée 2002) jusqu'au cycle terminal des séries générales (rentrée 2003). À la demande du ministre, M. René Rémond a accepté de présider le groupe d'experts constitué autour des humanités afin d'effectuer une relecture des programmes du collège introduits en 1995 et de veiller ainsi à la bonne articulation de l'ensemble des niveaux (rapport remis le 24 juin 2003). L'attention du ministère se porte désormais sur la rénovation des programmes destinés aux séries technologiques et à la voie professionnelle. L'enseignement de l'histoire et de la géographie a pour finalités, entre autres, de conduire les élèves à comprendre le monde dans lequel ils vivent et de contribuer à leur donner une vision du monde, une mémoire commune par l'appropriation d'une culture, celle qui fonde l'identité du citoyen éclairé. Le ministère est conscient de la difficulté de la tâche. L'organisation du colloque « Apprendre l'histoire et la géographie à l'école » (12 au 14 décembre 2002) à l'initiative de l'inspection générale de l'éducation nationale et de la direction de l'enseignement scolaire témoigne de la réflexion qui a été engagée à la fois sur l'évolution des problématiques disciplinaires et sur les modalités de mise en oeuvre d'un tel enseignement. Dans cette perspective,

l'accentuation de l'effort de formation initiale et continue des enseignants, le soutien qui peut leur être apporté par la publication de documents d'accompagnement apparaissent essentiels.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25255

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7229

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9029